



Conseil de la Ville

Règlement RV-2014-13-42 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Modification de l'article 1 « Stationnement interdit »

L'article 1 du Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement est modifié par l'addition, après le paragraphe 334°, des suivants :

- « 335° des deux côtés de la partie ouest de la rue Saint-Cyrille, dans le secteur Lévis;
- 336° des deux côtés de la partie nord-est de la rue Saint-Cyrille dans le secteur Lévis;
- 337° des deux côtés de la partie sud-est de la rue Saint-Cyrille dans le secteur Lévis;
- 338° du côté ouest de la rue Saint-Cyrille, à partir du coin nord du lot 3 019 915 du cadastre du Québec correspondant à l'immeuble sis au numéro civique 27, jusqu'au coin sud-est du lot 3 018 702 du cadastre du Québec correspondant à l'immeuble sis au numéro civique 23, dans le secteur Lévis;
- 339° du côté est de la rue Saint-Cyrille, à partir du coin nord-ouest du lot 3 018 735 du cadastre du Québec correspondant à l'immeuble sis au numéro civique 30, jusqu'à la rue Saint-Joseph dans le secteur Lévis;
- 340° du côté est de la rue Lambert, de l'intersection de la rue Laliberté jusqu'à la rue Genest, du lundi au vendredi de 7h00 à 18h00, dans le secteur Saint-Étienne-de-Lauzon;
- 341° des deux côtés de la rue Béland, sur une distance de 31 mètres calculée à partir de l'intersection de la rue Lambert, vers l'est, du lundi au vendredi de 7h à 18h dans le secteur Saint-Étienne-de-Lauzon;
- 342° des deux côtés de la rue Léon-Provancher, sur une longueur de 123 mètres calculée à partir de l'intersection de la route Marie-Victorin, dans le secteur Saint-Nicolas;
- 343° du côté est de la rue Mozart, de l'intersection de la rue Massenet jusqu'au coin ouest du lot 3 004 381 du cadastre du Québec correspondant à l'immeuble sis au numéro civique 6157 rue Massenet, dans le secteur Lévis;».

Adopté le 20 mai 2014

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, assistante-greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 4 JUIN 2014